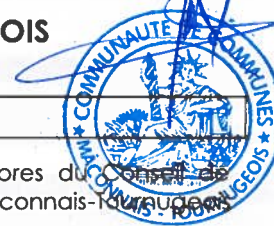


COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS-TOURNUGEOIS
71700 TOURNUS (Saône et Loire)



SEANCE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 21 Décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle des Arcades à Tournus.

Date de convocation : 12 Décembre 2023

Présents : M. BACHELET Robert (Le Villars), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. COLIN Gérard (Tournus), M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Christian (Clessé), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny), Mme GARDIN Prisca (Tournus), M. IOOS Xavier (Préty), M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé), Mme LEFRONT Anne (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRET Guy (Plottes), M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), Mme POTHIER Josette (La Truchère), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly), M. RAVOT Christophe (Tournus), Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus), M. VIROT Martin (La Chapelle sous Brancion) délégués titulaires.

Excusé étant représenté : M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille) représenté par Mme Karine RATTEZ (Cruzille), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion) représenté par M. TOUZOT Frédéric (Martailly les Brancion), M. THIELLAND Gérard (Lacrost) représenté par M. GALLUCHOT Daniel (Lacrost)

Excusés ayant donné pouvoir : Mme GABRELLE Catherine (Royer) pouvoir à M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), M. GOURLAND Philippe (Lugny) pouvoir à M. Guy GALEA (Lugny), M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) pouvoir à M. CURTIL Sébastien (Uchizy), Mme MARTENS Anja (Tournus) pouvoir à M. FARAMA Julien (Tournus), M. PETIT Gilles (Ozenay) pouvoir à Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. PIN Jean-Paul (Tournus) pouvoir à Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), Mme SIMOULIN Christine (Tournus) pouvoir à Mme GARDIN Prisca (Tournus)

Excusés : Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet), M. MEULIEN Jean-Paul (Tournus)

Secrétaire de séance : M. CLEMENT Patricia (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 39

Membres en exercice : 41

Votants : 39

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE COLLECTE APPLICABLE À PARTIR DU 8 JANVIER 2024

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est entrée dans une démarche globale de réduction et du tri des déchets sur son territoire. Chaque usager du territoire a donc reçu, au cours du dernier trimestre de l'année 2023, un bac à couvercle jaune pour les emballages et les journaux magazines et un bac à couvercle gris pour les sacs d'ordures ménagères afin de faciliter le tri pour tout type de producteur de déchets (particuliers, administrations, immeubles, commerces...).

Cette dotation en bacs permet de préparer les usagers du service en amont du passage en tarification incitative (TEOMI) avec la comptabilisation des levées de bacs à ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2025.

Concernant la collecte, à partir du 8 janvier 2024, elle s'effectuera par quinzaine avec une semaine dédiée pour le bac d'ordures ménagères et une semaine pour la collecte du bac de tri. Pour rappel, les bacs sont la propriété de la CCMT et celle-ci les met à disposition pour ses usagers (précisions dans le règlement).

Au vu des changements énumérés ci-dessus et selon les recommandations du cabinet INDDIGO dans leur rapport final de l'étude préalable en amont du passage en TI, il est indispensable de mettre à jour la réglementation autour de ce service public de gestion des déchets en matière des modalités de collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire, d'attribution des contenants et des sanctions en cas de non-respect de ces conditions notamment.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

Reger
Levraut

ID : 071-200069698-20231221-ERD1242023-DE

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le nouveau règlement de collecte applicable au 8 janvier 2024 ;
- d'autoriser le Président à signer ce nouveau règlement de collecte.

Fait et délibéré les an, mois et jour que ci-dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Christophe RAVOT

Le secrétaire de séance
Patricia CLEMENT

